

Résolution de l'assemblée générale du personnel de l'Association Le FOYER

À la présidente du Conseil d'État, Mme Luisier

L'Assemblée générale du personnel de l'Association Le FOYER s'est réunie le mercredi 8 février. Elle a pris acte que :

- le Conseil d'État a communiqué le 8 décembre sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1er janvier 2023, sans consultation ni négociation avec les organisations du personnel,
- ce taux représente une baisse importante de nos salaires réels. L'inflation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3% entre octobre 2021 et octobre 2022 et même à 4,6% depuis décembre 2020. Selon l'Union Syndicale Suisse, il faudrait une indexation de 5% pour compenser entièrement la hausse du coût de la vie.

Vu,

1. le caractère inacceptable d'une telle perte salariale, qui pèserait encore plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille,
2. la différence de traitement entre collaborateurs du secteur parapublic et collaborateurs de la fonction publique,
3. la situation financière de l'État de Vaud, qui dispose d'une fortune de plus de 5.4 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic ainsi que de la stagnation voire de la baisse des salaires réels. Il dispose de tous les moyens pour accorder une pleine indexation, respectant ainsi le personnel.

L'assemblée générale demande au Conseil d'État :

1. Une amélioration significative de l'indexation des salaires et de l'échelle des salaires, à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie réelle.
2. De respecter les dispositions de la CCT Social-Vaud dont l'État est signataire et d'appliquer une équité de traitement entre les collaborateurs du secteur parapublic et ceux du secteur public.

Sans réponse positive à cette demande, l'assemblée générale du personnel de l'Association Le FOYER décide de participer à la journée de mobilisation du 9 février et de poursuivre cette lutte par de nouvelles journées d'actions et de manifestations.

Cette résolution a été adoptée le 8 février 2023 par 29 travailleur·euse·s sur 33 travailleur·euse·s présent·e·s

La Commission du Personnel

Lausanne, le 8 février 2023

Copie: Mme N. Gorrite, cheffe du DCIRH, SSP Vaud, SUD, FSF, Direction de l'Association Le Foyer